



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022046
Augmentation taxe de raccordement assainissement
collectif**

Séance du 04 Août 2022

Le 04 Août 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme PELLETIER Émeline.

Pouvoir : Madame PELLETIER donne pouvoir à Madame CHAPPAZ, Madame CHAUVET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD.

Secrétaire de séance : Mme DEGIRAL Laurence.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 Juillet 2022.

Date d'affichage de la convocation : 26 Juillet 2022.

Suite au contact avec Madame DUMONT à la Sous-Préfecture et le SIVOM, la commune peut augmenter le montant de la taxe à hauteur de 80% du coût d'un assainissement non collectif.

Le coût fixé pour un assainissement non collectif est de 8000 euros minimums donc il est possible de monter jusqu'à 6400 euros.

Le SIVOM conseille de rester dans une fourchette allant de 1500 à 3500 euros afin de financer les travaux de raccordement à venir. Pour rappel, les tarifs actuels sont de 250 euros. Il est proposé de fixer le prix à 2000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte l'augmentation du prix de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à hauteur de 2000 euros avec effet immédiat et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220804-2022046-DE
En date du 05/08/2022
Publication réglementaire effectuée le 05/08/2022